

## **ANNEXE N : ÉTAT DE LA SITUATION AU MSSS**

### **4.2 État de l'ensemble**

Les systèmes reliés à la justice, au sein du MSSS, ne constituant qu'une faible partie des systèmes du MSSS, l'état de la situation de l'ensemble du MSSS ne sera pas décrit. Seuls les éléments relatifs aux systèmes des Centres jeunesse seront décrits à la prochaine section.

### **4.3 Description des systèmes**

### **4.4 Systèmes Centre jeunesse PIJ (Projet intégration jeunesse)**

#### **4.4.1 Description générale**

##### **4.4.1.1 But**

L'objectif de l'élaboration du Projet intégration jeunesse (PIJ) est de centraliser, d'intégrer et de mettre à jour toutes les informations concernant un jeune et sa famille. Ces informations seront disponibles aux différents intervenants qui auront à interagir avec le dossier du jeune.

Un autre objectif est de pouvoir fournir, dans chacune des régions, des informations de gestion adéquates et représentatives.

##### **4.4.1.2 Systèmes inclus dans le PIJ**

Principales applications du Système clientèle jeunesse (SCJ)

- Gestion des usagers et personnes lien
- *Loi sur la protection de la jeunesse*
- *Loi sur les jeunes contrevenants*
- Services jeunesse
- Plans de services individualisés et plans d'intervention
- Contentieux
- Services psychologiques
- Recherche d'antécédents sociaux et biologiques/retrouvailles
- Adoption
- Médiation
- Expertise psychosociale
- Gestion des transports
- Gestion des dossiers
- Domaine informationnel

C'est le SCJ qui pourrait avoir des interfaces intéressantes avec le SIIJ.

Les systèmes suivants ne sont mentionnés qu'à titre informatif et n'ont aucun lien avec le SIIJ : Système de support à la pratique (SSP), Système d'information sur les ressources intermédiaires et de type familial (SIRTF) et Contribution financière au placement (CFP).

#### **4.4.1.3 Type de dossiers traités**

Dans le contexte du SIIJ, le PIJ traite les dossiers suivants, concernant les jeunes :

- Dossiers de protection en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ);
- Dossiers des jeunes contrevenants en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC);
- Dossiers concernant l'adoption.

#### **4.4.1.4 Utilisateurs**

Les principaux utilisateurs du PIJ sont les intervenants sociaux et judiciaires des Centres jeunesse et ceux qui ont un rôle à jouer dans le dossier du jeune, tels : corps policiers et substituts du procureur général.

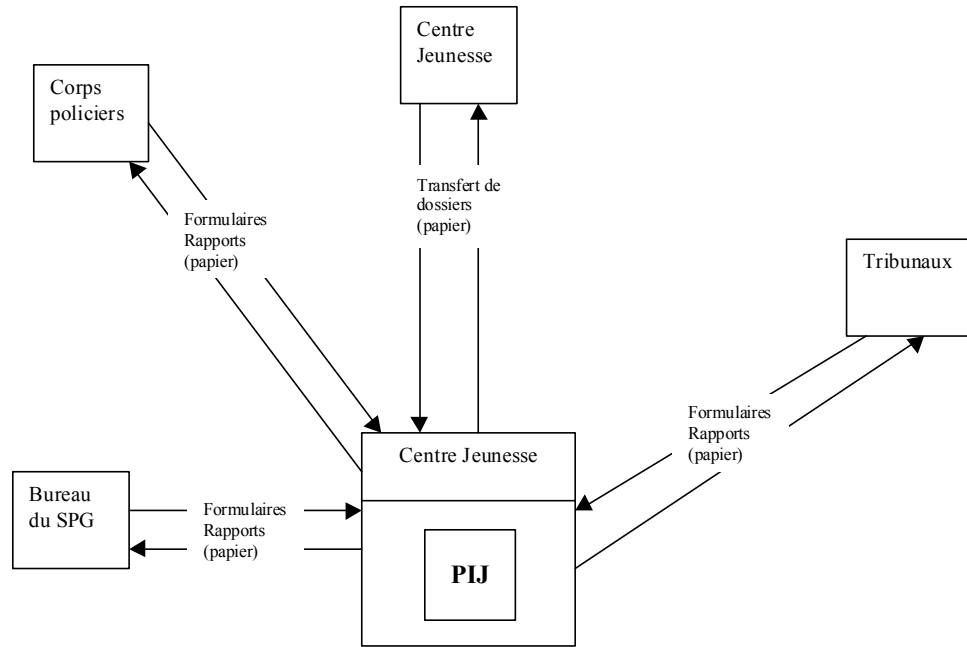
#### **4.4.1.5 Autres remarques**

- Le PIJ est actuellement déployé dans cinq régions (selon le calendrier de déploiement, le tout se terminera à la fin de l'année 2003).
- Le PIJ a un niveau élevé de sécurité, en raison des informations confidentielles sur les mineurs et leur famille.

### **4.4.2 Architecture des traitements**

#### **4.4.2.1 Contexte**

Le diagramme suivant présente le contexte de PIJ, en termes d'échanges d'informations.



#### 4.4.2.2 Découpage

Les principaux traitements et fonctions du PIJ sont présentés dans le tableau suivant.

Fonction	Traitement
<b>Système clientèle jeunesse (SCJ)</b>	Gestion des usagers et personnes lien
	<i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>
	<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>
	Services jeunesse
	Plans de services individualisés et plans d'intervention
	Contentieux
	Services psychologiques
	Recherche d'antécédents sociaux et biologiques/retrouvailles
	Adoption
	Médiation
	Expertise psychosociale
	Gestion des transports
	Gestion des dossiers
	Domaine informationnel
<b>Système support à la pratique (SSP)</b>	Signalement
	Évaluation/Compromission

Fonction	Traitement
	Orientation/Application des mesures
	Révision
	Inventaire concernant le bien-être de l'enfant
	Histoire socio-familiale
	Génogramme
	Échelle d'évaluation du risque de New York
<b>Système d'information de ressources intermédiaires ou de type familial (SIRTF)</b>	Gérer les usagers
	Gérer les ressources intermédiaires et de type familial
	Gérer le placement des usagers
	Préparer le paiement des ressources
	Effectuer les transactions comptables
	Gérer les fins de période et les rapports divers
	Gérer les données de pilotage
	Gérer le fichier régional des ressources
	Gérer les statistiques régionales de placements
	Produire les données pour le MSSS
<b>Contribution financière au placement (CFP)</b>	Gérer le dossier famille
	Gérer la contribution financière

### 4.4.3 Architecture des données

#### 4.4.3.1 Modèle des données

Les systèmes regroupés dans le PIJ régissent l'ensemble des données nécessaires à la gestion du dossier du jeune. Les principaux regroupements de données traitées par PIJ sont :

- Informations sur une demande concernant la *Loi sur la protection de la jeunesse*;
- Informations sur la réception et le traitement d'un signalement;
- Informations sur l'évaluation de la compromission du développement d'un jeune;
- Informations sur l'orientation de la situation d'un jeune et, le cas échéant, sur l'application de mesures de protection;
- Informations sur le traitement d'un mandat adressé au Contentieux du centre jeunesse;
- Informations sur l'avis juridique;
- Informations sur la demande d'intervention juridique;
- Informations sur le suivi à une demande juridique;
- Informations sur une demande concernant la *Loi sur les jeunes contrevenants*;
- Informations sur l'autorisation de détention provisoire;
- Informations sur l'évaluation et l'orientation du jeune contrevenant;

- Informations sur les mesures de rechange;
- Informations sur les mesures judiciaires;
- Informations sur le rapport prédécisionnel et sur le rapport d'expert;
- Informations sur la gestion des délits;
- Informations sur l'adoption;
- Informations sur le tribunal.

#### **4.4.3.2 Qualité des données**

Les données contenues dans les tables sont très fiables et de très bonne qualité.

#### **4.4.3.3 Sécurité et sensibilité des données**

L'ensemble des données géré par le PIJ est très sensible, compte tenu qu'il s'agit d'informations concernant des jeunes d'âge mineur.

De plus, les procédures légales de destruction des dossiers sont divulguées, mais il ne peut être confirmé si elles sont suivies ou non.

En terme de sécurité, le PIJ est très sécuritaire. Cette sécurité se traduit par une gestion serrée des tables de pilotage et par le contrôle des accès.

#### **4.4.4 Environnement technologique**

Il s'agit de systèmes qui sont implantés dans chacune des régions du Québec et qui fonctionnent en mode autonome. Il n'y a aucun lien entre les régions.

Ces systèmes fonctionnent sous une plate-forme micro et utilisent des technologies comme Oracle 8i, Microsoft IIS, Windows 2000 et UNIX.

#### **4.4.5 Volumétrie**

- Nombre d'utilisateurs : environ 6000;
- Nombre d'emplacements : dans les 16 Centres jeunesse, plus de 300 points de services (actuellement 5);
- Nombre de clients : environ 60 000;
- Nombre de dossiers : de 28 000 à 30 000 nouveaux dossiers par année (incluant l'adoption), il s'en ferme autant.

#### **4.4.6 État du système**

##### **4.4.6.1 Forces**

- Nouveaux systèmes utilisant les nouvelles technologies et normes de développement.
- La sécurité.

- Systèmes très paramétrables.

#### **4.4.6.2 Faiblesses**

- Aucun échange électronique, tous les transferts se font sur papier (intrants et extrants).
- Aucun contrôle sur les procédures d'exploitation.